

PROCES-VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 4 mai 2023

Le 4 mai 2023 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 28 avril 2023 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire
Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame LAPAQUE Céline, Madame RAVARD Caroline, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux

La secrétaire de séance : ALIZÉ Catherine, secrétaire de mairie

Absents avec excuse : Madame HENOT Valérie, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame POINSIGNON Magali

Absents sans excuse : ./.

ARRET DU PV de la réunion du 30 mars 2023 acté.

1) SUBVENTION AUX PEP 57 GESTIONNAIRE DU SERVICE PERISCOLAIRE AU TITRE DU SOLDE DE L'EXERCICE 2022 et de L'EXERCICE 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention entre la commune et les PEP 57 en date du 11.06.2009 et ses renouvellements,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention sous forme d'acompte pour l'accueil périscolaire :

- d'un montant de 20574.58 € correspondant au solde de 2022
- d'un montant de 77011.15 € correspondant à l'appel de fonds prévisionnel 2023

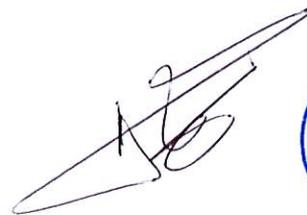
2) AVENANT 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE LOTISSEMENT LE STADE II

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la délibération du 15.12.2016 et les délibérations subséquentes afférentes,
- Vu le budget primitif,
- Considérant la nécessité de prestations complémentaires pour la maîtrise d'œuvre de la phase 2 du lotissement le stade II,
- Après avoir entendu Monsieur Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant en plus-value de 18 500 € HT au marché de maîtrise d'œuvre du lotissement du stade II attribué à MP2I porte le montant de ce marché à 76 500.00 € HT et donne mandat au maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

A LA MAXE, le 5 mai 2023

LE MAIRE



Bertrand DUVAL



CLOTURE DE SEANCE

	LISTE DES DELIBERATIONS
N°	OBJET
1	SUBVENTION AUX PEP 57 GESTIONNAIRE DU SERVICE PERISCOLAIRE AU TITRE DU SOLDE DE L'EXERCICE 2022 et de L'EXERCICE 2023
2	AVENANT 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE LOTISSEMENT LE STADE II

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS ET SECRETAIRE			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
ALIZE	Catherine	Secrétaire	